

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 02/10/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241001-138220-DE-1-1

**Séance du mardi 1 octobre
2024
D-2024/266**

Date de mise en ligne : 04/10/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H18 à 17H32

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Myriam ECKERT présente jusqu'à 15H43

Excusés :

Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**BORDEAUX- Avenue de Labarde - Désaffectation
déclassement de l'ancien ' Village andalou ' localisé sur les
parcelles GW4 et GW5 - Décision - Autorisation**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET), adossé aux objectifs de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEPCV) et de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la Ville de Bordeaux porte une politique énergétique ambitieuse avec pour objectif d'être un territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

Dans cette perspective les objectifs énergétiques du territoire sont les suivants :

- Réduire de 50% les consommations d'énergie (tous secteurs et tous usages confondus) ;
- Développer les énergies renouvelables sur le territoire pour couvrir environ 50% de sa consommation d'énergie. Cette évolution signifie la multiplication par 8 de la production actuelle ;
- Compléter la production locale par l'importation d'électricité renouvelable produite en dehors du territoire, pour couvrir les besoins non couverts par la production locale.

C'est dans ce contexte que la ville de Bordeaux s'est donné un objectif de solariser 60 000 m² sur son patrimoine à horizon 2026 en identifiant la part de son foncier dont la solarisation est envisageable.

A l'occasion de ce travail, la ville de Bordeaux a identifié deux parcelles sises avenue de Labarde à Bordeaux, cadastrées section GW numéros 4 et 5 d'une surface totale globale d'environ 468 190 m², sur lesquelles il est notamment envisagé la réalisation d'un projet photovoltaïque.

L'emplacement et les dimensions de ce projet restent à préciser en considération notamment des contraintes environnementales.

Une partie du site dit « Village Andalou » accueillait des gens du voyage dès le milieu des années 1960 au nord-ouest du site. Dans les années 2000-2001, le village Andalou a cessé d'être habité et n'a depuis jamais fait l'objet d'une nouvelle affectation.

Ni affectées à l'usage direct du public, ni affectées à un service public, il convient d'en prendre acte et de procéder au déclassement desdites parcelles.

La désaffectation des parcelles a été constatée par exploit de Commissaire de Justice de la SCP CASIMIRO.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ses articles L 2121-29 et L 1311-1 ;

Vu le code de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2141-1 et suivants ;

Vu le constat de désaffectation établi par la SCP CASIMIRO, Commissaire de justice à Bordeaux ;

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

Le déclassement de deux parcelles sises avenue de Labarde à Bordeaux, d'une superficie globale d'environ 468 190 m².

- Parcelle GW 4 d'une superficie d'environ 449 829 m²

- Parcelle GW 5 d'une superficie d'environ 18 361 m².

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

SCP Jean CASIMIRO et Anne CASIMIRO
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS
15 cours Georges Clemenceau
33000 BORDEAUX

☎ 05.56.44.28.83

etude.casimiro@huissier-justice.fr

Fax : 05.56.79.39.82

N° d'Ordre : 24.12579

<p>PROCES VERBAL DE CONSTAT</p>
--

LE JEUDI DOUZE SEPTEMBRE
DEUX MILLE VINGT QUATRE
à 14 heures 10.

A LA REQUETE DE :

BORDEAUX METROPOLE, dont le siège social est Esplanade Charles de Gaulle, 33000 BORDEAUX, FRANCE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

Représenté par Madame OLAGNE Cécile, chargée de mission suivi et contrôles des services publics eau et énergie.

LAQUELLE M'EXPOSE :

- Que la requérante est propriétaire de terrains en friche, correspondant aux parcelles enregistrées sous les références cadastrales section GW, numéros 4 et 5 d'une surface de 44.99 ha et 1.83 ha, situés avenue de Labarde à Bordeaux ;
- Que ces parcelles font actuellement partie du domaine public de la requérante ;
- Que la requérante envisage le déclassement des parcelles afin de pouvoir les transférer dans son domaine privé, en préalable à leur cession ;
- Qu'elle me demande, pour la conservation d'une preuve et la préservation des droits et actions futurs de la requérante, de constater la désaffectation de ces emprises dans les conditions prévues par l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Référence : 24.12579

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Aurélie ATTIA, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle CASIMIRO, Commissaires de Justice Associés demeurant 15 COURS GEORGES CLEMENCEAU à BORDEAUX (33), soussignée,

JE ME SUIS RENDUE CE JOUR :

Avenue de Labarde
Parcelles 000 GW 4 et 5
33000 BORDEAUX



Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Les emprises à déclasser sont des terrains nus et entièrement vide. Je constate l'absence de tout équipement indispensable à l'exercice d'une mission de service public.

Les parcelles sont également interdites au public et inaccessibles lorsque le portail est fermé ; En bordure de route la végétation et un fossé empêchent tout accès aux parcelles.



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.



8.



9.



10.



11.



12.



13.

REMARQUE GÉNÉRALE

Je constate que les emprises ne sont donc plus affectées à l'usage direct du public ni à la mission de service public et qu'elles n'ont pas été affectées à une nouvelle fonction du même type ou plus généralement de service public.

DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.



Aurélié ATTIA
Commissaire de Justice